le cnam Paris

CentreCnamParis

6 raisons de se former au Cnam

1 Des formations pour tous

À ceux qui souhaitent actualiser leurs connaissances, se perfectionner, évoluer ou obtenir un diplôme, un titre ou un certificat:

salariés ;
demandeurs d'emploi ;
travailleurs indépendants;
étudiants à la recherche d'une formation complémentaire;
apprentis.

... du niveau bac à bac+8

Chacun peut se former en fonction de son expérience, de ses qualifications, de son niveau d'études initial, mais aussi développer ses compétences ou obtenir un diplôme du niveau technicien au niveau cadre supérieur.

... dans un large éventail de filières-métiers

L'offre de formation compte plusieurs centaines de parcours de formation répartis dans une trentaine de filières-métiers, dqui sont presque toutes aussi proposées en alternance: domaines scientifique, technique et tertiaire. Ces parcours sont ciblés sur les compétences recherchées par les entreprises. Les enseignants du Cnam, issus du monde académique comme du monde professionnel, apportent leur expertise et veillent à l'adéquation des formations avec les évolutions technologiques et celles des métiers.

+ formation.cnam.fr

2 Des formations modulaires accessibles à la carte et capitalisables

Au Cnam, l'organisation des formations en unités d'enseignement (UE) capitalisables permet de bâtir un parcours modulaire et individualisé, diplômant ou non, et de progresser à son rythme. Une unité d'enseignement représente en moyenne un volume de 40 à 60 heures de cours en présentiel ou à distance, sur un semestre. À chaque UE est affectée une valeur en crédit (en général 4 ou 6 crédits).

Les crédits sont acquis après une évaluation sanctionnée par une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20). Les statistiques indiquent qu'en cours du soir, les élèves préparent en moyenne quatre UE par an (16 à 24 crédits), ce qui représente 6 à 7 heures d'enseignement par semaine.

Les crédits acquis sont capitalisables dans le cadre d'un parcours réalisé dans une même filière du Cnam. Ils sont aussi transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou dans un pays de l'espace européen (pour un parcours réalisé dans des établissements ayant fait l'objet d'une convention avec le Cnam), en vue de l'obtention d'un diplôme national.

+ formation.cnam.fr

3 Différents types de financement possibles

individuel ;
plan de développement des compétences ;
le compte personnel de formation (CPF) ;

le compte personnel de prévention;
aides accordées par le Pôle emploi sous condition d'éligibilité;
FIA (Formation individuelle AGEFIPH).

+ formation.cnam.fr

4 Partout en France et à l'étranger

Le Cnam est un grand établissement, dont le siège est à Paris, qui anime un réseau de 20 centres en région, de centres à l'étranger et plus de 150 lieux d'enseignement. Cette implantation territoriale assure une large diffusion des enseignements en France métropolitaine et ultramarine, ainsi qu'en Europe et à l'étranger (Afrique subsaharienne, Asie, Maghreb, Proche-Orient, etc.).

+ regions.cnam.fr + international.cnam.fr

5 Des modalités adaptées

Au Cnam, chacun peut choisir la formule adaptée à ses disponibilités, son projet personnel et professionnel et son emploi.

Les formations en cours du soir et/ou du samedi.
Elles permettent à chacun de suivre à son rythme les enseignements souhaités en dehors de son temps de travail.

+ formation.cnam.fr

Les formations en journée
Des stages de courte durée dans des domaines variés sont organisés en continu ou en discontinu, sur quelques heures ou quelques jours par semaine ou par mois, ou parfois sur plusieurs semaines.

+ formation-entreprises.cnam.fr

Les formations à distance
La formation offerte en totalité par Internet : aucun déplacement n'est nécessaire sauf pour passer ses examens.
La formation hybride alterne regroupements au Cnam et formation en ligne.

+ foad.cnam.fr

Les formations gratuites ouvertes à tous et partout (mooc)

+ www.cnam.fr/moocs

Les formations en alternance
Les formations en alternance allient cours au Cnam et périodes d'application en entreprise. Du niveau bac+2 à bac+5, elles sont le plus souvent dispensées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, à des jeunes de 26 à 30 ans, ou d'un contrat de professionnalisation, à des personnes plus expérimentées.

+ alternance.cnam.fr

6 La prise en compte des parcours individuels

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité de la certification préparée. Cette expérience professionnelle est nécessaire et obligatoire pour la délivrance des certifications. Cette condition ne s'applique pas aux diplômes préparés par la voie de l'apprentissage.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Valider les acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle, sur décision d'un jury, à condition de justifier d'une expérience salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat d'un minimum d'un an, en continu ou en discontinu.

La VAE en entreprise est un outil pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), et un levier de gestion des ressources humaines. Elle permet d'augmenter la qualification par l'obtention d'une certification professionnelle, de développer les compétences pour une meilleure adaptation au contexte professionnel et de favoriser la transférabilité des compétences.

La validation des acquis personnels et professionnels (VAPP ; ex-VAP85)

La VAPP permet, sur la base des expériences professionnelles, des acquis personnels et des études, d'accéder à une certification sans avoir le diplôme ou le titre requis.

La validation des études supérieures (VES)

La VES reconnaît les acquis des formations suivies en dehors du Cnam en France et à l'étranger : universités, écoles, instituts et centres de formation. Elle permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam. Elle donne également l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (article 613-5 du code de l'éducation).

+ vae.cnam.fr

le cnam

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

https://www.cnam-paris.fr/construire-mon-parcours/definir-mon-projet/6-raisons-de-se-former-au-cnam-1036783.kjsp?F